

Contrat territorial

Goire et Issoire

amont



L'Issoire dans le site Natura 2000, 2022

Bilan de l'année 2023



Les maîtres d'ouvrages du contrat

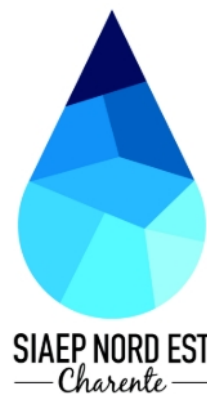


Table des matières

1. Présentation du contrat territorial Goire et Issoire amont.....	1
1.1. Historique de l'élaboration du contrat.....	1
1.2. Enjeux et objectifs.....	2
1.2.1. Enjeux territoriaux.....	2
1.2.2. Objectifs.....	4
1.3. Périmètre.....	4
1.4. 1 ^{er} cycle du contrat territorial : programmation 2021-2023.....	5
1.5. Acteurs signataires.....	6
2. Présentation des activités de la cellule de coordination.....	7
2.1. Structuration.....	7
2.2. Missions.....	7
2.3. Instance de gouvernance du contrat.....	8
2.3.1. Comité de pilotage.....	8
2.3.2. Comité technique.....	8
2.3.3. Comité des sages.....	8
2.4. Mobilisation des instances.....	8
2.4.1. Comité de pilotage.....	9
2.4.2. Comité technique.....	9
2.4.3. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat.....	10
3. Programmation 2023.....	11
3.1. Prévisionnel.....	11
3.2. Réalisation.....	13
3.2.1. Technique.....	13
3.2.1.1. Thématique « Études complémentaires ».....	14
3.2.1.2. Thématique « Restauration hydromorphologique ».....	15

3.2.1.3. Thématique « Zones humides ».....	16
3.2.1.4. Thématique « Bocagère ».....	16
3.2.1.5. Thématique « Agricole ».....	16
3.2.1.6. Thématique « Etangs ».....	18
3.2.1.7. Thématique « Assainissement non collectif».....	18
3.2.1.8. Thématique « Ressource quantitative ».....	19
3.2.1.9. Thématique « Animation, pilotage, coordination du contrat territorial et communication.....	19
3.2.2. Financière.....	20
3.2.3. Bilan général.....	21
4. Programmation 2024.....	22
4.1. Mise en œuvre du programme 2024.....	22
4.2. Signature du second cycle du contrat territorial.....	24
5. Perspectives.....	25

Index des tableaux

Tableau 1: Objectifs généraux et opérationnels du contrat territorial.....	4
Tableau 2: Code des masses d'eau mentionné dans le SDAGE LB.....	5
Tableau 3: Postes constituant la cellule de coordination.....	7
Tableau 4: Ordre du jour des comités de pilotage.....	9
Tableau 5: Ordre du jour des comités techniques.....	9
Tableau 6: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Etudes complémentaires".....	14
Tableau 7: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Restauration hydromorphologique".....	15
Tableau 8: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Zones humides".....	16
Tableau 9: Etat de mise en oeuvre de l'action de la thématique "Bocagère".....	16
Tableau 10: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "agricole".....	17
Tableau 11: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Etangs".....	18
Tableau 12: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Assainissement non collectif".....	18
Tableau 13: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Ressources quantitative".....	19
Tableau 14: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Animation, pilotage, coordination du contrat et communication".....	20

Index des figures

Figure 1: Processus d'élaboration du contrat territorial.....	2
Figure 2: Carte des masses d'eau retenues dans le contrat territorial.....	5
Figure 3: Thématiques de travail des maîtres d'ouvrage.....	6
Figure 4: Répartition des réunions par action.....	10
Figure 5: Répartition du volume horaire par action.....	11
Figure 6: Répartition des actions entre les maîtres d'ouvrage.....	11
Figure 7: Répartition du montant prévisionnel des actions entre maîtres d'ouvrage.....	12
Figure 8: Répartition des actions par thématique.....	12
Figure 9: Répartition des montants par thématique.....	13
Figure 10: Etat de mise en oeuvre des actions du contrat.....	13
Figure 11: Répartition des réalisations financières par maître d'ouvrage.....	20
Figure 12: Répartition des montants entre thématiques.....	21
Figure 13: Répartition des actions entre maîtres d'ouvrage.....	23
Figure 14: Répartition des montants du programme entre les maîtres d'ouvrage.....	23
Figure 15: Répartition des actions par thématique.....	24
Figure 16: Répartition des montants entre les thématiques.....	24

Index des illustrations

1. PRÉSENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL GOIRE ET ISSOIRE AMONT

1.1. Historique de l'élaboration du contrat

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) a été créé en 2014 sur un territoire dépourvu d'une maîtrise d'ouvrage publique en matière de gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente.

Néanmoins, le territoire est investi d'acteurs menant des actions en faveur des milieux aquatiques et cela constitue autant une richesse pour démultiplier les actions de la restauration des milieux qu'une complexité pour fédérer et mobiliser les acteurs, les impliquer dans l'engagement des actions, les coordonner et les animer.

Créé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le contrat territorial est un outil financier de gestion des milieux aquatiques au sein d'une démarche volontaire et partenarial en vue de réduire les pressions s'exerçant sur les milieux. Le contrat territorial est organisé sur une période de 3 ans reconductible une fois. Il dispose d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques sur une période de 6 ans et d'une feuille de route de 3 ans actualisée lors de la reconduction pour une durée équivalente.

A partir de 2018, le SIGIV exerce la compétence GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence obligatoire instaurée par les lois MAPTAM et NOTRe.

Dès la création du SIGIV, les élus se sont impliqués dans l'élaboration d'un contrat territorial qui s'est concrétisé en 2016 par le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'état des lieux des milieux aquatiques à l'échelle du territoire syndical. Ce travail a été complété par l'engagement d'une démarche concertée en mobilisant des acteurs locaux sur trois sujets :

- la définition des enjeux de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle syndicale en 2016,
- la construction d'un programme d'actions thématiques et partenarial en 2017,
- la proposition d'une gouvernance pour la conduite du contrat en 2019.

Deux des huit masses d'eau du périmètre syndical ont été retenues pour bénéficier des actions de restauration des milieux aquatiques au sein d'un contrat territorial : le Goire et l'Issoire amont. Le contrat territorial (CT) a été conclu en 2020

lors de la tenue d'un comité de pilotage validant la feuille de route, la stratégie et le programme pluriannuel d'actions qui furent présentés au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en décembre 2020. Le premier cycle du contrat territorial fut signé le 25 mars 2021 pour trois ans entre les 7 maîtres d'ouvrage, 3 financeurs et le SIGIV, à Confolens.

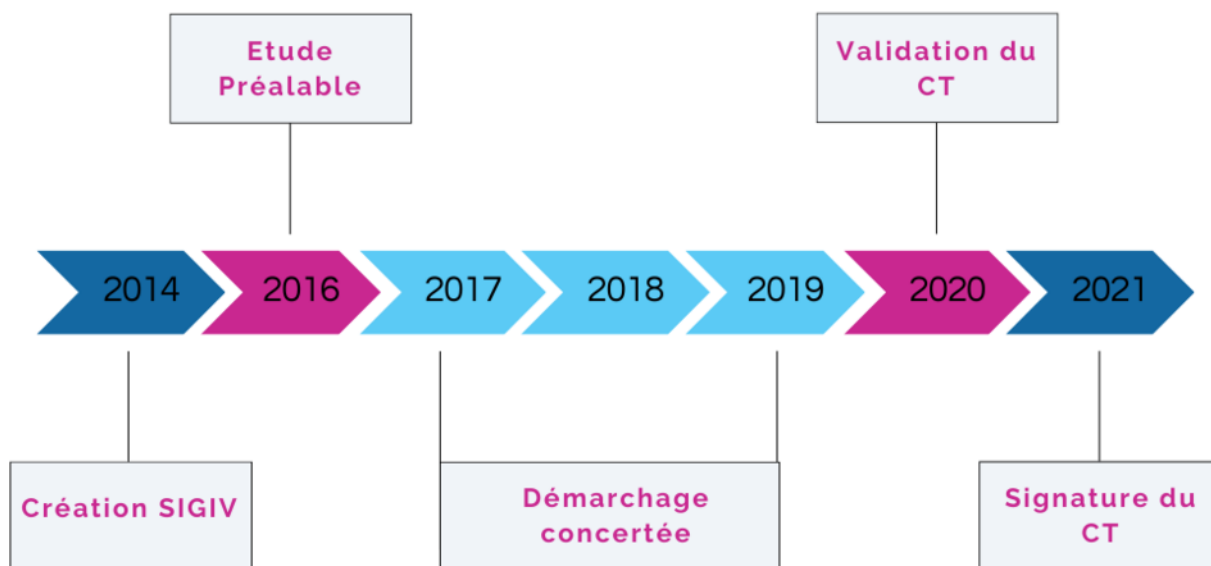


Figure 1: Processus d'élaboration du contrat territorial

1.2. Enjeux et objectifs

1.2.1. Enjeux territoriaux

Le territoire présente de multiples enjeux sur la gestion des milieux aquatiques qui sont regroupés autour de 4 grands axes :

1. Atteindre le bon état écologique des masses d'eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) est un document de planification et de gestion des eaux à portée réglementaire dont les dispositions sont prises en considération par les Administrations dans les différentes politiques publiques.

Ce document planifie la gestion des eaux en fixant un objectif de bon état écologique à atteindre par masse d'eau suivant un calendrier défini.

2. Gérer durablement les milieux aquatiques et la ressource qualitative et quantitative en eau

Les milieux aquatiques représentent plus de 12% de la surface du périmètre syndical. Des usages sociaux et des activités économiques sont liés à leur présence. Une gestion durable des milieux aquatiques requière tout son sens dans un contexte d'évolution climatique marqué par des épisodes pluvieux plus sporadiques en été ces dernières années et plus intenses en période hivernale.

3. Associer les acteurs du territoire à la gestion des milieux aquatiques

Dès l'engagement de l'étude préalable au contrat territorial, les élus du SIGIV ont pris l'initiative de s'appuyer sur une démarche concertée pour définir en partie le projet et l'ambition de la gestion des milieux aquatiques. La demande sociétale a été prise en compte et les acteurs du territoire ont exprimé leur désir de poursuivre leur implication dans ce projet.

4. Développer des activités compatibles avec la mise en valeur du territoire et le maintien d'un cadre de vie de qualité

La gestion séculaire des milieux aquatiques par les sociétés humaines conduit à leur exploitation harmonieuse pour en tirer profit tout en conservant les multiples bénéfices qu'ils offrent naturellement. Le paysage de Charente limousine et du Haut-limousin est l'héritage d'activités agricoles passées et le témoignage de celles présentes aujourd'hui. Il offre un cadre de vie apprécié des locaux et des visiteurs. Une gestion de ce patrimoine paysager nécessite une remise en question locale de certaines pratiques accompagnée d'une meilleure lecture des politiques publiques nationales et européennes.

1.2.2. Objectifs

Les objectifs de gestion des masses d'eau respectent le principe du développement durable défini dans le rapport Bruntland de 1987 comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Ils sont organisés en objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
	Améliorer les profils du lit mineur
	Restauration de la ripisylve et des berges
	Préserver le lit majeur et ses annexes
	Développer et mettre en œuvre des outils de suivi qualitatif
	Maintenir un débit approprié à la survie de la biocénose aquatique
Gérer durable de la ressource en eau	Informar, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire
	Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
	Initier une agriculture durable
	Gérer durablement de la ressource quantitative
Préserver le patrimoine naturel	Entretenir et valoriser les zones humides
	Maintenir un cadre de vie de qualité
	Préserver la biodiversité du territoire
Animer du contrat et du dialogue territorial	Mise en œuvre des actions du contrat au sein d'une démarche d'acteurs
	Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
	Informar, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire
	Evaluation du contrat

Tableau 1: Objectifs généraux et opérationnels du contrat territorial

1.3. Périmètre

Le contrat territorial s'étend sur deux masses d'eau retenues en raison des pressions qu'elles exercent, de l'expression de leurs intensités et des recommandations de l'Agence de l'eau :

- Goire
- Issoire amont

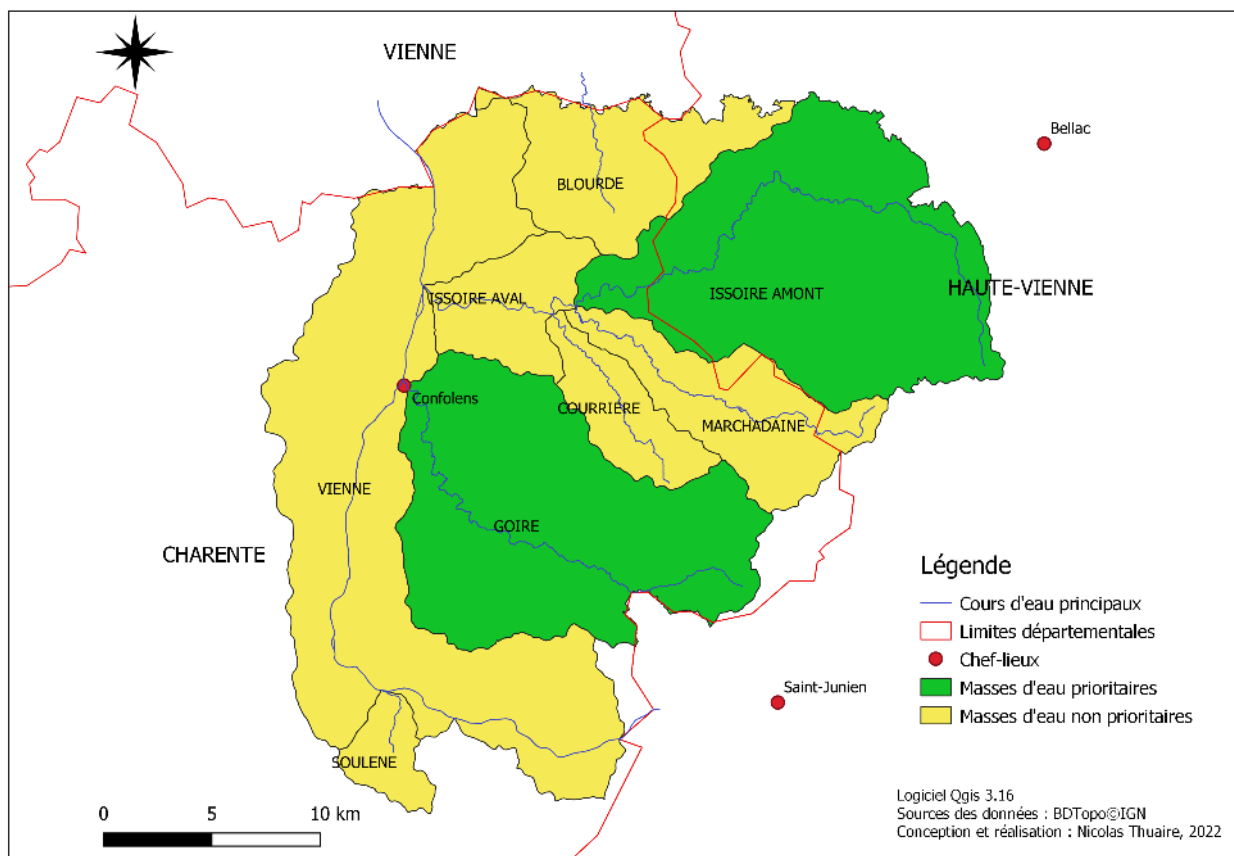


Figure 2: Carte des masses d'eau retenues dans le contrat territorial

Elles représentent 38 % du périmètre syndical. Le SDAGE LB attribue un code par masse d'eau qui est donné dans le tableau ci-dessous.

Code de la masse d'eau	Dénomination de la masse d'eau
FRGR0385	LE GOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0386	L'ISSOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARCHADAINE

Tableau 2: Code des masses d'eau mentionné dans le SDAGE LB

1.4. 1^{er} cycle du contrat territorial : programmation 2021-2023

Le programme d'actions du premier cycle du contrat territorial s'étend sur la période 2021-2023. D'une durée de trois ans, la programmation s'articule sur 32 actions dans 9 thématiques de travail. Le montant prévisionnel s'élève à 3,6 millions d'Euro.

L'année 2023 est une année consacrée à la mise en œuvre des actions de la programmation 2023 mais aussi à la rédaction du bilan du premier cycle 2021-2023 avant de se projeter vers l'engagement d'un second cycle de trois ans 2024-2026.

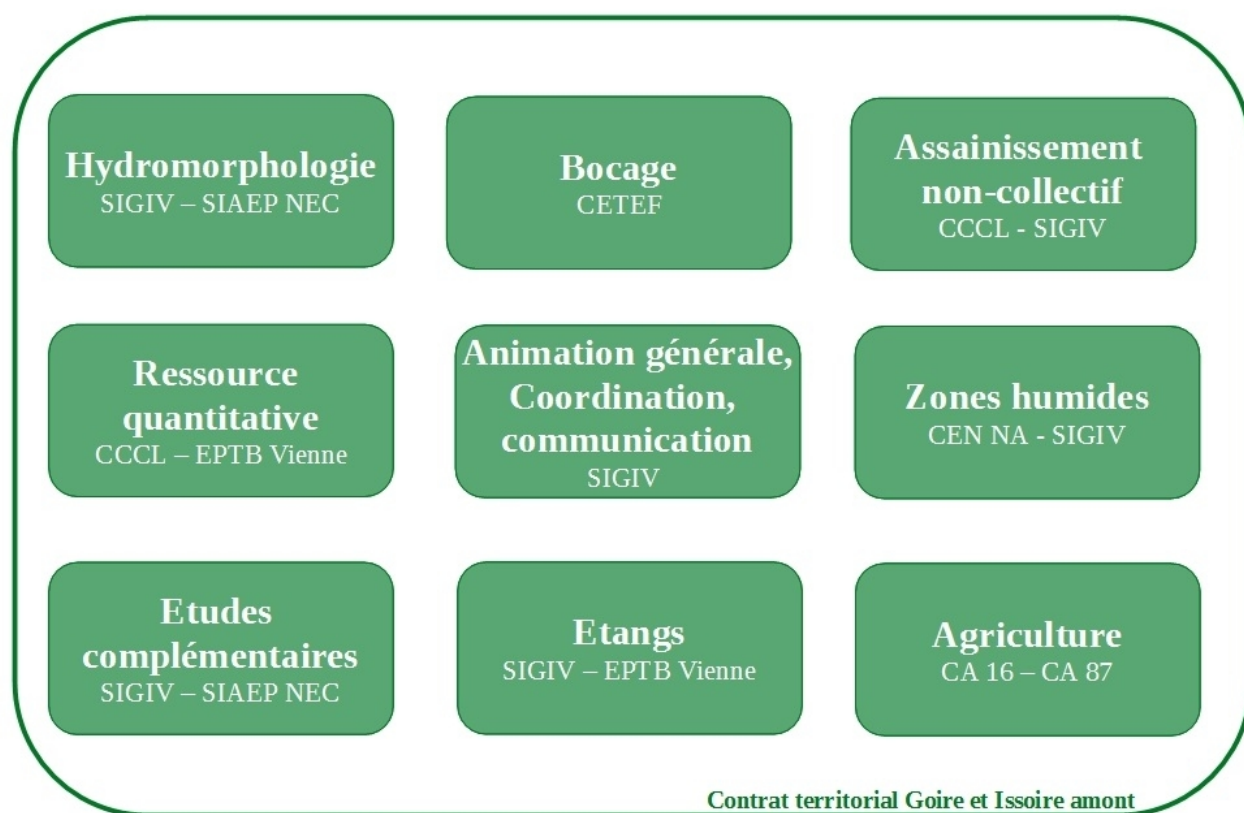


Figure 3: Thématiques de travail des maîtres d'ouvrage

1.5. Acteurs signataires

Le contrat territorial a été signé par 8 maîtres d'ouvrage et 3 financeurs en 2021 :

- Centre d'études techniques environnementales et forestiers de la Charente (CETEF) ;
- Chambre d'agriculture de la Charente (CA16) ;
- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne (CA87) ;
- Communauté de communes de Charente Limousine (SIGIV) ;
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA);
- Etablissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB Vienne) ;
- Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Nord-Est Charente (SIAEP NEC) ;

- Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) ;
- Agence de l'eau Loire-Bretagne AELB) ;
- Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) ;
- Département de la Charente (D16).

2. Présentation des activités de la cellule de coordination

2.1. Structuration

Au 31 décembre 2023, la cellule de coordination était composée de 3,1 Equivalents temps plein (ETP) répartis de la manière suivante, 0,5 ETP pour la mission d'animation-coordination, 2,1 ETP de mission technique et 0,5 ETP de secrétariat.

En raison du départ d'un agent, puis du recrutement d'un autre en cours d'année, la cellule de coordination était composée en moyenne de 2,78 ETP annualisé soit environ 90 % de ses capacités de fonctionnement prévues dans le contrat territorial.

Le statut des agents composant la cellule de coordination est structurée à 50 % de titulaires et à 50 % de contractuels.

Poste	Nombre d'ETP prévisionnel	Durée en mois	Type de contrat
Animateur, coordinateur	0,5	12	Titulaire
Technicien de rivière	0,5	12	Titulaire
Secrétaire	0,5	12	Titulaire
Technicien de rivière	0,6	1,5	Contractuel
Technicienne de rivière	1	12	Contractuel
Technicien de rivière	0,6	4	Contractuel
Nombre moyen d'ETP annualisé	3,00		

Tableau 3: Postes constituant la cellule de coordination

2.2. Missions

La cellule de coordination anime les instances de la gouvernance du contrat territorial définies à la suite d'une démarche concertée. Elle assure la préparation, l'organisation et la tenue des comités de pilotage, technique et des sages. Par ailleurs, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et met en oeuvre les actions portées par le SIGIV.

2.3. Instance de gouvernance du contrat

2.3.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage (COPIL) est l'organe conduisant la mise en oeuvre du contrat territorial, son suivi et validant le bilan final. Il est composé d'un représentant décisionnaire par maître d'ouvrage portant une action dans le contrat territorial. Le SIGIV dispose de 3 membres dont le Président qui préside également l'instance. Chaque membre est investi d'une voix. Le comité de pilotage est ouvert aux organismes financeurs avec voix consultative.

2.3.2. Comité technique

Cette instance étudie la faisabilité technique des actions sur la demande du COPIL ou sur sa propre initiative en vue de les soumettre au comité COPIL. Elle conduit la réalisation des actions et assure l'évaluation administrative et financière du contrat territorial. Elle adresse ses propositions au COPIL qui lui décide. La composition correspond à autant de représentants techniques que de maîtres d'ouvrage portant des actions. La composition est fonction des sujets à l'ordre du jour. Les comptes-rendus sont diffusés à tous les membres du comité.

2.3.3. Comité des sages

Cette instance est garante de la compétence et de la mémoire technique et politique des actions engagées. Elle apporte un éclairage sur les faits passés pour assurer la continuité lors des renouvellement des mandats. Elle n'a pas de rôle décisionnel mais les membres sont invités à toutes les instances de la gouvernance du contrat. Elle est composée de 3 membres n'ayant plus de mandat électoral et désignés par vote du bureau syndical et reconduit tacitement tous les ans.

2.4. Mobilisation des instances

La cellule de coordination prépare le contenu des comités avec les maîtres d'ouvrage en capitalisant les informations et les résultats des réalisations et les implique dans la réalisation du bilan global annuel. Des contacts sont régulièrement noués pour échanger sur l'état d'avancement des actions et conduire conjointement des actions relevant de domaines partagés.

2.4.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises en 2023 : au mois de janvier, il est mobilisé pour la validation du bilan de la programmation 2022 et des perspectives 2023, tandis qu'en septembre, il a eu à débattre et valider le bilan du 1^{er} cycle du contrat, ainsi que la feuille de route et la programmation du second cycle 2024-2026.

Date de la réunion	Nombre de participants	Nombre de structures invitées	Ordre du jour
24 janvier 2023	14	11	Bilan de la programmation 2022 et des perspectives 2023
12 septembre 2023	12	11	Bilan du 1 ^{er} cycle du contrat Présentation de la feuille de route et de la programmation 2024-2026 du 2 nd cycle

Tableau 4: Ordre du jour des comités de pilotage

2.4.2. Comité technique

Le comité technique s'est réuni à 8 reprises pour préparer la tenue des comités de pilotage ou le suivi de la mise en œuvre des actions du contrat territorial.

Date de la réunion	Nombre de participants	Nombre de structures invitées	Actions concernées	Ordre du jour
9 février 2023	7	12	ETUD01 / REST04 - Etude de la restauration hydromorphologique et de la continuité écologique	Présentation du cahier des charges
16 mars 2023	5	4	Comité des financeurs	Financement des actions du contrat par les partenaires Vérification des taux d'intervention
9 mai 2023	10	11	ETUD05 – Etude de définition du besoin de la renaturation de l'Issoire à Blond	Présentation du cahier des charges
6 juillet 2023	11	8	ANIM03 – Animation générale du contrat et coordination des maîtres d'ouvrage	Bilan du 1 ^{er} cycle du contrat territorial Reconduction de la programmation 2024-2026
7 septembre 2023	8	7	ANIM03 – Animation générale du contrat et coordination des maîtres d'ouvrage	Présentation globale du bilan du 1 ^{er} cycle du contrat Présentation de la feuille de route Présentation des programmes d'actions des maîtres d'ouvrage
13 novembre 2023	11	12	ETUD05 – Etude de définition du besoin de la renaturation de l'Issoire à Blond	Réunion de lancement de l'étude
24 novembre 2023	10	5	ETUD 06 – Connaître les espèces exotiques envahissantes	Restitution de l'inventaire
14 décembre 2023	14	7	ANIM03 – Animation générale du contrat et coordination des maîtres d'ouvrage	Présentation de la stratégie et du plan de communication Présentation de l'étude sédimentaire par le SIAEP NEC Bilan des actions du contrat en 2023 Perspectives de réalisation en 2024

Tableau 5: Ordre du jour des comités techniques

2.4.3. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat

La cellule de coordination a animé et participé à 74 réunions pour soutenir les actions des maîtres d'ouvrage du contrat territorial ou engager ses propres actions. Parmi elles, environ 25 % ont été consacrées à la coordination des maîtres d'ouvrage et au pilotage du contrat. 75 % des réunions sont dédiées à la mise en place des actions hydromorphologiques dont près de la moitié pour la mise en œuvre des abreuvoirs et la mise en défens des berges.

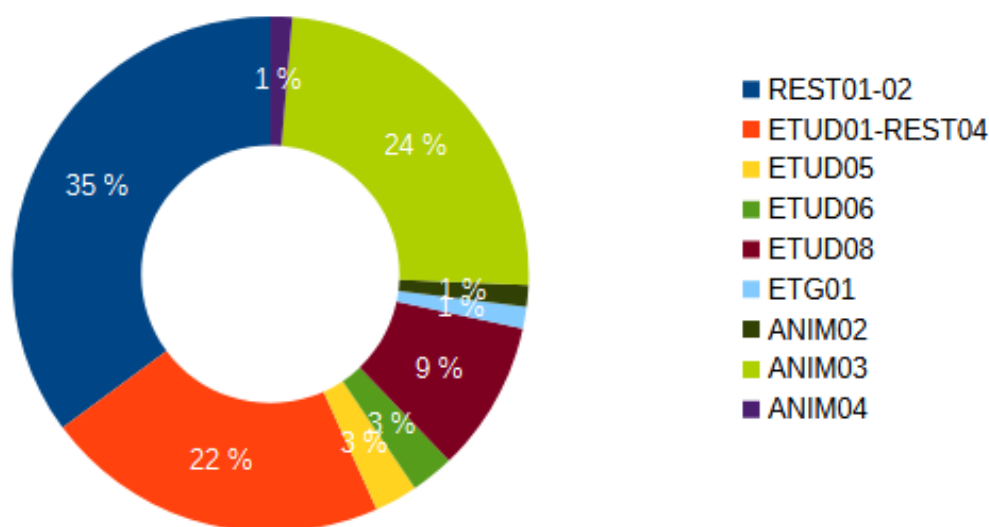


Figure 4: Répartition des réunions par action

Les agents techniques de la cellule de coordination ont effectué environ 2800 heures. L'élaboration de l'étude sur les matières en suspension (ETUD03) représente 28 % du temps de travail total, devant l'élaboration de l'étude sur la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie (ETUD01-REST04) et l'animation générale du contrat territorial (ANIM03).

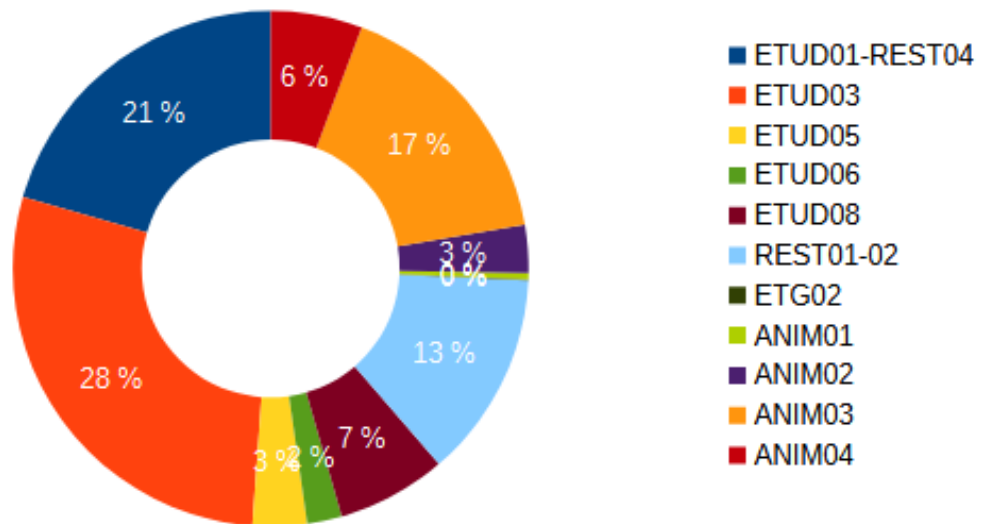


Figure 5: Répartition du volume horaire par action

3. Programmation 2023

3.1. Prévisionnel

Le programme d'actions 2023 est organisé en 32 actions animées par les 8 maîtres d'ouvrage dans 9 thématiques de travail. Le montant prévisionnel du programme s'élève à environ 1,2 million d'Euro.

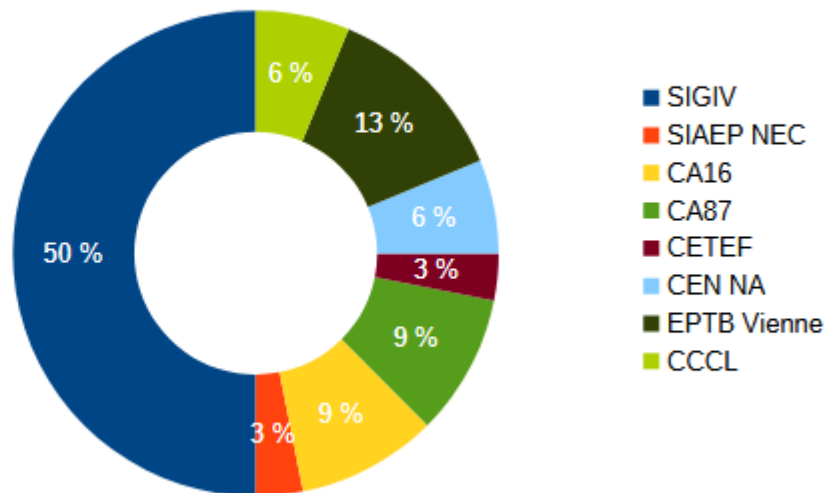


Figure 6: Répartition des actions entre les maîtres d'ouvrage

La moitié des actions est portée par le SIGIV qui pilote, anime et met en œuvre des actions de restauration de milieux et de sensibilisation des acteurs. Les autres maîtres d'ouvrage se répartissent à peu près équitablement la moitié restante.

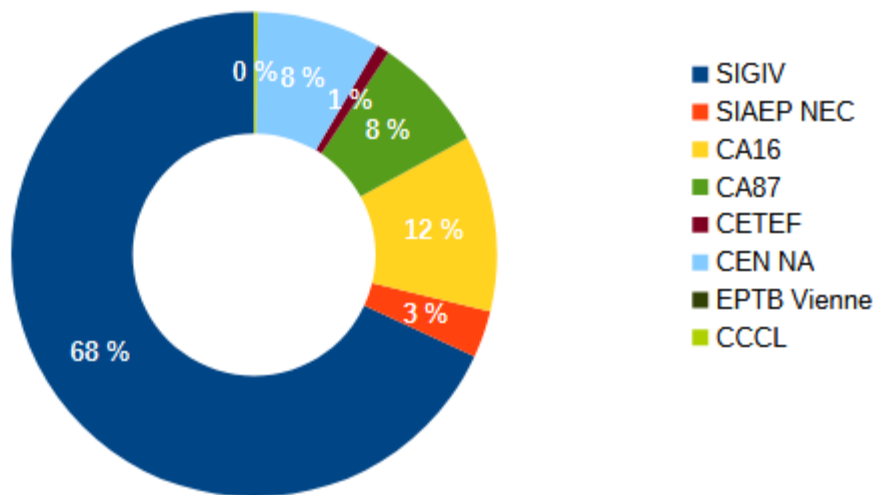


Figure 7: Répartition du montant prévisionnel des actions entre maîtres d'ouvrage

Plus des deux tiers de l'enveloppe financière prévisionnel du contrat sont consacrés aux actions portées par le SIGIV. Les Chambres d'agriculture disposent de 19 % du volume financier et environ 8 % pour le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

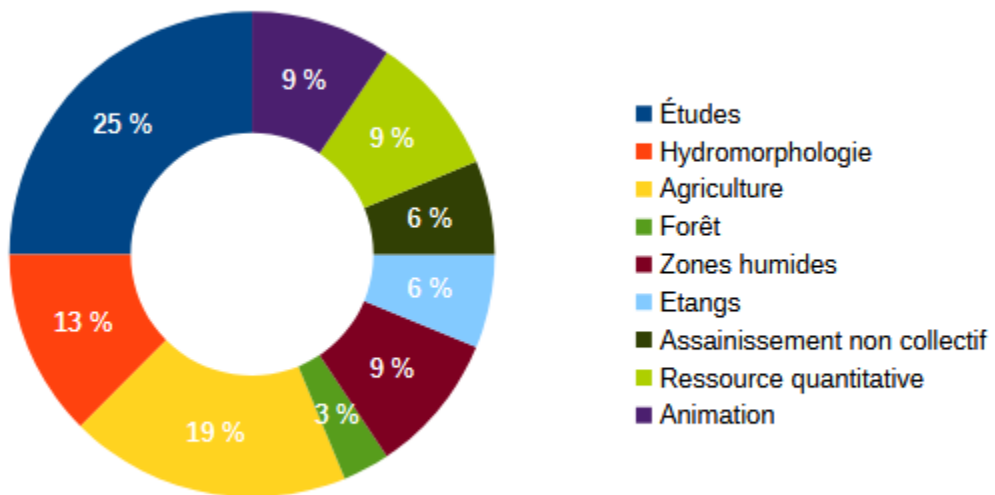


Figure 8: Répartition des actions par thématique

Les thématiques « Etudes » et « Restauration hydromorphologique » regroupent 38 % des actions. La thématique « agricole » représente près de 20 % des actions. Les 42 % restant sont répartis de manière homogène entre les thématiques.

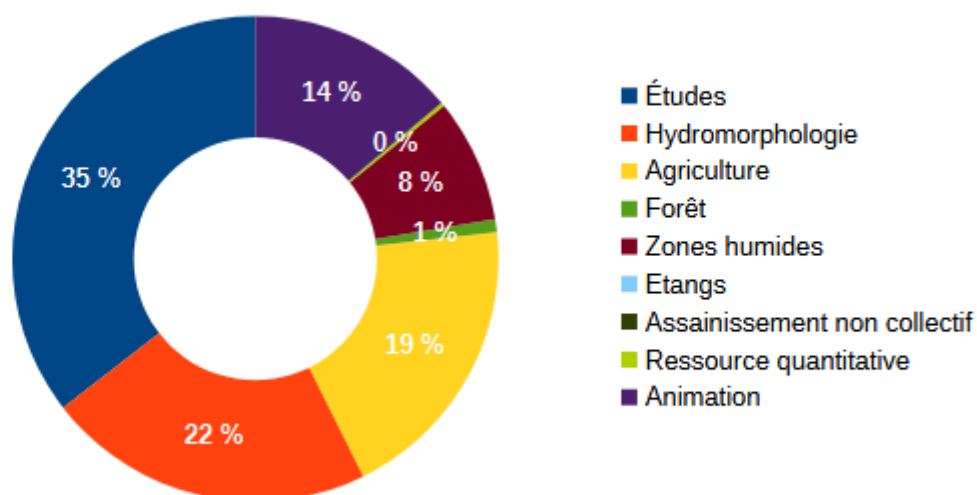


Figure 9: Répartition des montants par thématique

Sur le plan financier, le montant consacré aux thématiques « Etudes », « Restauration hydromorphologique » s’élève à 57 % du montant du programme. Les thématiques « Agriculture », l’« Animation du contrat » et « zones humides » représentent respectivement 19 %, 14 %, et 8 % du montant du programme en 2023.

3.2. Réalisation

3.2.1. Technique

Parmi les 32 actions déclinées dans les 9 thématiques , 28 ont été engagées ou réalisées soit 88 %. 4 actions n’ont pas été réalisées : 3 d’entre elles sont sous maîtrise d’ouvrage du SIGIV et la dernière sous celle du CETEF.

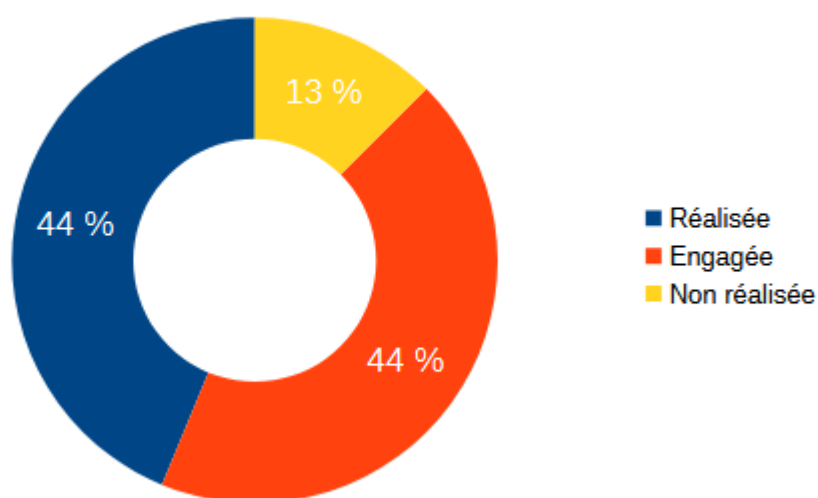


Figure 10: Etat de mise en oeuvre des actions du contrat

Les actions non réalisées sont les suivantes :

- ETUD02 : Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou l'effacement des plans d'eau ;
- ETUD04 : Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant ;
- ANCO1 : Informer et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif ;
- FOR01 : Plan de gestion bocager communaux.

Cette situation s'explique par :

- la difficulté de recrutement avec un sous-dimensionnement des moyens humains de la cellule d'animation du contrat dont 0,6 ETP est resté vacant pendant 9 mois ;
- une durée de formation variable des agents pour devenir opérationnel ;
- les difficultés financières inhérentes au fonctionnement des structures.

3.2.1.1. Thématique « Études complémentaires »

Cette thématique comprend 8 actions portées par deux maîtres d'ouvrage : le SIGIV et le SIAEP NEC.

L'étude sédimentaire du bassin de l'Issoire a été réalisée par le SIAEP NEC en 2023.

Le SIGIV a engagé l'élaboration du cahier des charges des études

- sur la continuité écologique (ETUD01) ;
- le transport sédimentaire dans le bassin du Goire (ETUD03) ;
- de la définition du besoin de la renaturation de l'Issoire à Blond (ETUD05) ;
- l'inventaire des zones humides (ETUD08).

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
ETUD01	SIGIV	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	Engagée
ETUD02	SIGIV	Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau	Non réalisée
ETUD03	SIGIV	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	Engagée
ETUD04	SIGIV	Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant	Non réalisée
ETUD05	SIGIV	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	Engagée
ETUD06	SIGIV	Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition	Réalisée
ETUD07	SIAEP NEC	Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont	Réalisée
ETUD08	SIGIV	Connaître la localisation des zones humides	Engagée

Tableau 6: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Etudes complémentaires"

Des comités techniques ont été formés pour valider les cahiers des charges des études et suivre l'état d'avancement de ces études qui sont externalisées à des prestataires extérieures.

Les études d'aide à la décision sur la restauration de la continuité écologique des plans d'eau (ETUDO2) et sur l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant sont reportées aux années suivantes pour les raisons évoquées précédemment.

L'inventaire des espèces exotiques envahissantes a été réalisé par deux titulaires pendant la période végétative 2023. Les deux prestataires ont livré les résultats de leurs prospections en novembre 2023 lors d'une comité technique.

3.2.1.2. Thématique « Restauration hydromorphologique »

4 actions de restauration hydromorphologique ont été engagées par le SIGIV. Après une consultation publique infructueuse engagée en 2022, les actions d'installation d'abreuvoirs (RESTO1) et de mise en défens des berges (RESTO2) ont été regroupées pour une consultation publique conjointe. Les quatre lots du marché ont été attribués à 3 titulaires.

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
RESTO1	SIGIV	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	Engagée
RESTO2	SIGIV	Mettre en défens les berges	Engagée
RESTO4	SIGIV	Recharger le lit mineur	Engagée
RESTO8	SIGIV	Effacer les plans d'eau	Engagée

Tableau 7: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Restauration hydromorphologique"

La recharge granulométrique (RESTO4) est organisée en deux phases successives : une étude de définition de besoin suivi de travaux de restauration. Le cahier des charges de l'étude de besoin a été validé en comité technique et fera l'objet d'une consultation publique conjointe avec l'étude sur la restauration de la continuité écologique en raison des interactions méthodologiques et des chevauchement des périmètres d'étude.

L'effacement des plans d'eau (RESTO8) est une action ouverte par le SIGIV qui a reçu une sollicitation d'une propriétaire de trois plans d'eau sur la commune de Val d'Issoire au lieudit Chenaumorte.

3.2.1.3. Thématique « Zones humides »

La thématique regroupe 3 actions conduites par deux maîtres d'ouvrage : le CEN – NA et l'EPTB Vienne.

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
ZH02	CEN NA	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	Engagée
ZH03	CEN NA	Restaurer les zones humides remarquables	Engagée
ZH04	EPTB Vienne	Prise en compte des zones à dominante humide dans les documents d'urbanisme	Réalisée

Tableau 8: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Zones humides"

Le Conservatoire a démarché 9 propriétaires de zones humides sur les deux masses d'eau. Au total, environ 34 hectares ont été acquis soit respectivement 10 hectares sur la masse d'eau du Goire et 24 hectares sur celle de l'Issoire amont (ZH02). Par ailleurs, il a engagé l'élaboration d'un plan de gestion dont l'état des lieux sera réalisé par un prestataire de service (ZH03).

L'EPTB Vienne a présenté l'étude sur les zones d'expansion des crues (ZEC) aux élus de la Communauté de communes de Charente Limousine et du Haut-Limousin-en-Marche. Cette étude mutualisée avec Limoges Métropole et le SIGIV a été réalisée en 2022 et 2023. Un programme d'actions de préservation et de restauration des ZEC conclut ce travail. L'une d'elles concerne l'intégration des ZEC dans les documents réglementaires ou d'orientation.

3.2.1.4. Thématique « Bocagère »

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
FOR01	CETEF	Plan de gestion bocager communaux	Non réalisée

Tableau 9: Etat de mise en oeuvre de l'action de la thématique "Bocagère"

Le CETEF est maître d'ouvrage de l'animation de plan de gestion bocager communaux (FOR01). Cette action n'a pu être réalisée en raison de difficulté financière.

3.2.1.5. Thématique « Agricole »

Deux maîtres d'ouvrage sont investis dans cette thématique : les Chambres d'agriculture de la Charente (CA16) et de la Haute-Vienne (CA87) pour mener respectivement 3 actions.

Deux exploitants ont été rencontrés sur les communes de Saulgond et Lesterps par la Chambre d'agriculture de la Charente pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet. En coordination avec le SIGIV, aucun Diagnostic Individuel d'Exploitation (DIE) n'a été engagé en 2023 en attendant la mise en œuvre des premiers travaux d'installations d'abreuvoirs et de mise en défens des berges (AGRI01).

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
AGRI01	CA16	Diagnostics d'exploitation agricoles	Engagée
AGRI02	CA16	Contribution pour la mise en œuvre des projets : MAE	Réalisée
AGRI03	CA16	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	Réalisée
AGRI04	CA87	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	Réalisée
AGRI05	CA87	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	Réalisée
AGRI06	CA87	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	Réalisée

Tableau 10: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "agricole"

L'année 2023 est marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle programmation financière européenne. Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été déposé en 2022 mais n'a pas été retenu par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. Aucune mesure agri-environnemental n'a été mise en œuvre en 2023 sur le périmètre du contrat (AGRI02)

La CA 16 a organisé une réunion publique le 30 juin 2023 pour présenter l'appel à projet abreuvement de la Région, dispositif complémentaire au contrat territorial. 8 participants ont pris part à l'échange. De nombreux contacts ont été pris entre le SIGIV et la CA16 pour la rencontre des agriculteurs suite au recrutement d'un technicien au syndicat de bassin en charge de la mise en œuvre des abreuvoirs et de la mise en défens des berges. Un article de presse est paru dans la revue départementale « Eleveurs de Charente » pour porter à connaissance de l'appel à projet abreuvement de la Région et de la collaboration CA16 – SIGIV dans le cadre de la mise en œuvre des actions du contrat territorial (AGRI03).

La CA87 a réalisé 9 DIE sur la masse d'eau de l'Issoire amont sur une surface de 1178 hectares. Deux des 6 projets hydrauliques ont été conduits en collaboration avec le SIGIV. A cet effet, 146 agriculteurs ont été sensibilisés à ce dispositif (AGRI04).

6 agriculteurs se sont engagés dans les mesures agri-environnementales à enjeu eau pour une surface engagée de 128 hectares (AGRI05).

Par ailleurs, depuis 2021, l'Issoire amont est un territoire du dispositif "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE) porté par le Département de la Haute-Vienne et animé par la CDA87. Les PSE visent à rémunérer les agriculteurs en échange des pratiques agricoles qu'ils mettent en œuvre sur leur exploitation et qui contribuent à la fourniture de services rendus à la société. L'objectif de ce PSE est de préserver la bonne qualité des cours d'eau, qui est étroitement liée à l'activité d'élevage et à ses pratiques « vertueuses » (entretien des zones humides par fauche et pâturage, gestion du bocage, maintien des prairies, diversité des milieux sur les exploitations, économie d'intrants...). En 2023, la CDA87 a audité 14 exploitations et leur a organisé une formation haie.

En parallèle, la CA 87 est intervenue le 3 octobre 2023 au lycée agricole des Vaseix pour sensibiliser les lycéens et agriculteurs à la préservation de la ressource en eau : 24 personnes ont participé à cette présentation. Une étape du Rallye abreuvement organisée par la CA87 s'est tenue à Blond le 13 octobre 2023 pour expliquer en présence du SIGIV la démarche de mise en œuvre d'abreuvoirs : 7 participants étaient présents (AGRIO6). 4 réunions d'information et de formation ont été réalisées.

3.2.1.6. Thématique « Etangs »

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
ETG02	SIGIV	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	Réalisée
ETG03	EPTB Vienne	Appui technique aux actions concernant les étangs	Réalisée

Tableau 11: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Etangs"

Deux actions ont été conduites par le SIGIV et l'EPTB Vienne dans la thématique « étangs ». Le SIGIV a accompagné un propriétaire de plans d'eau à Nouic au lieu-dit « Fredaigue ». L'EPTB Vienne n'a pas reçu de sollicitation de propriétaire de plans d'eau dans le périmètre du contrat territorial.

3.2.1.7. Thématique « Assainissement non collectif »

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
ANC01	SIGIV	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	Non réalisée
ANC04	CCCL	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	Réalisée

Tableau 12: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Assainissement non collectif"

Deux maîtres d'ouvrage se sont impliqués dans cette thématique à travers deux actions. La Communauté de communes de Charente Limousine (CCCL) a

accompagné pour la dernière année du programme d'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la réhabilitation de 13 assainissements non collectifs sur 38 prévus. En parallèle, elle communique par le biais de son site internet, des réunions publiques avec les usagers mais aussi les secrétaires de mairies pour diffuser les informations et conseils sur les assainissements non collectifs. Le Service public d'assainissement non collectif intervient lors des ventes immobilières pour réaliser le diagnostic des assainissements non collectifs (ANCO4). Le SIGIV n'a pas engagé d'action de sensibilisation des usagers en 2023 (ANCO1).

3.2.1.8. Thématique « Ressource quantitative »

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
QUANT01	CCCL	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	Engagée
QUANT02	EPTB Vienne	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	Engagée
QUANT03	EPTB Vienne	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	Engagée

Tableau 13: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Ressources quantitative"

La CCCL et l'EPTB Vienne ont engagé 3 actions dans la thématique « ressource quantitative ». La CCCL a élaboré un plan d'actions pour économiser de l'eau dans ses bâtiments publics avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle a sollicité la Région Nouvelle-Aquitaine en posant une candidature à l'appel à projet sur la réutilisation des eaux non conventionnelles en substitution de l'alimentation en eau potable (QUANTO1).

L'EPTB Vienne a accompagné la CCCL dans son projet d'économie d'eau par le recours à un cabinet d'étude. Il a également mis en œuvre un guide sur les économies d'eau dans le cadre de l'étude LIFE Eau et Climat (QUANTO2). Au sein de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat, l'EPTB Vienne a sélectionné deux stations pour définir les débits biologiques sur les deux masses d'eau du contrat territorial. Cette étude se poursuivra jusqu'à fin 2025 (QUANTO3).

3.2.1.9. Thématique « Animation, pilotage, coordination du contrat territorial et communication »

Le SIGIV a mis en œuvre 3 actions : le suivi de l'état des milieux après restauration a été réalisé sur le site du moulin de la Cour à Saint-Maurice-des-Lions suite aux travaux d'arasement du seuil exécutés en 2019 (ANIMO2).

Code action	Maîtres d'ouvrage	Libellé	Etat d'avancement
ANIM02	SIGIV	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	Réalisée
ANIM03	SIGIV	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	Réalisée
ANIM04	SIGIV	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Réalisée

Tableau 14: Etat de mise en oeuvre des actions de la thématique "Animation, pilotage, coordination du contrat et communication"

La cellule de coordination a piloté le contrat au travers de la tenue des divers tableurs de suivi des actions et de la rédaction des bilans annuels. Elle a initié l'évaluation du premier cycle du contrat et conduit le renouvellement qui a été validé au comité de pilotage du mois de septembre 2023. Par ailleurs, elle a organisé et animé les 10 comités techniques et de pilotage. Elle a également animé la mise en œuvre de 13 actions au cours de l'année 2023 (ANIM03). La revue de presse sur le contrat territorial est présente en annexe 1.

Après l'engagement d'une première consultation classée infructueuse au printemps 2023, une seconde consultation se conclura par l'attribution du marché de communication pour une durée de 3 ans. L'agence retenue a présenté le plan de communication pluriannuel du contrat territorial lors du comité technique du 14 décembre 2023.

Les reports des actions non réalisées ou en cours de réalisation sont reprises par l'actualisation de la programmation du second cycle du contrat territorial 2024-2026. Les indicateurs de suivi des actions figurent dans l'annexe 2.

3.2.2. Financière

La réalisation financière du programme d'actions 2023 s'élève à 463 442€ représentant environ 37 % du programme d'actions initial.

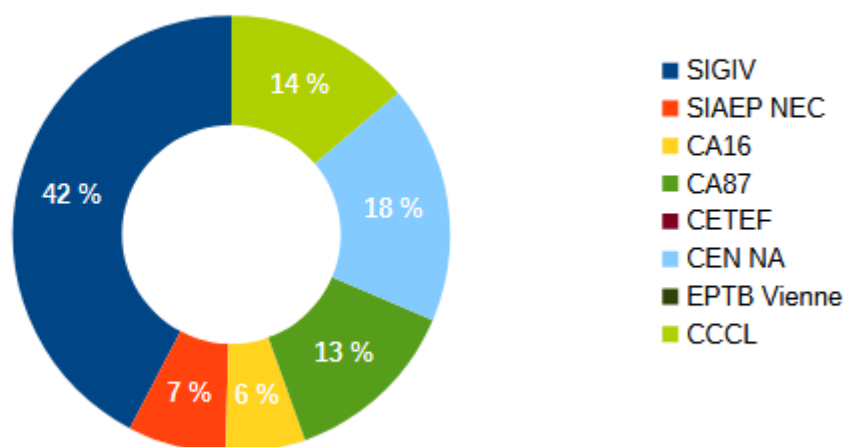


Figure 11: Répartition des réalisations financières par maître d'ouvrage

Le SIGIV a contribué à hauteur de 42 % , suivi par le CEN à hauteur de 18 % et de la CCCL pour un taux de 14 %. En raison du retrait du CETEF du contrat territorial, aucun montant n'est porté à son crédit. Les actions engagées par l'EPTB Vienne sont financées par des crédits hors contrat.

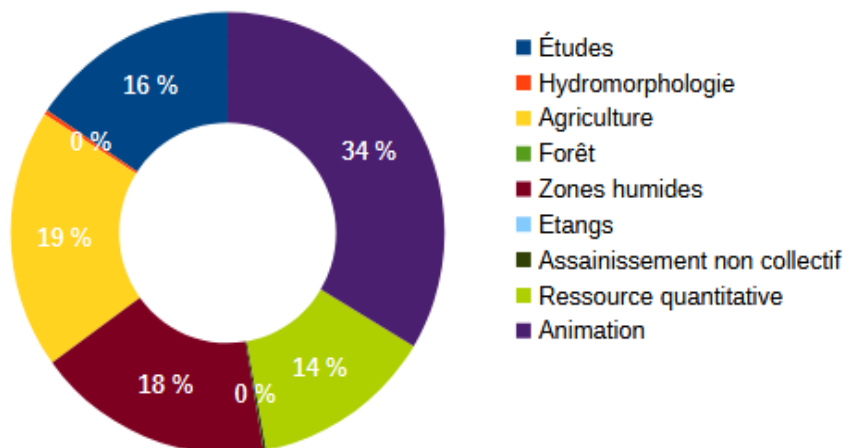


Figure 12: Répartition des montants entre thématiques

Les thématiques qui ont consommé le plus de crédit sont l'animation du contrat (34%), l'agriculture (19%) et les zones humides (18%). Aucun crédit n'a été consommé par la thématique « Etangs » en raison de son financement par l'intermédiaire de d'autres dispositifs.

3.2.3. Bilan général

Une année 2023 marquée par la conduite des actions du contrat territorial en même temps que la réalisation du bilan pluriannuel du premier cycle du contrat et de la programmation du second cycle.

La cellule d'animation reste incomplète et toujours en cours de structuration pour atteindre 3,1 ETP dans les années à venir.

Le fonctionnement de la cellule d'animation a été marqué par l'absence d'un agent en congés maladie du mois de janvier jusqu'à son départ en février puis son remplacement par le recrutement d'un nouvel agent dans le mois de septembre 2023.

Les difficultés de recrutement, de stabiliser un effectif et le temps de formation interne des jeunes recrues restreignent la capacité opérationnelle de la cellule d'animation.

Le bilan technique de l'année 2023 est à peu de chose près similaire à celui de l'année précédente. Il enregistre un taux de mise en œuvre de 88 % tandis que le taux de consommation de crédits s'accroît pour atteindre 37 % en 2023. Cette asymétrie entre le taux de réalisation technique et financier s'explique par :

- une animation chronophage préalable aux réalisations opérationnelles qui mobilise des moyens humains pour rencontrer les acteurs et construire conjointement les projets de restauration de cours d'eau ;

- le respect des procédures juridiques et réglementaires encadrées et aux durées incompressibles avant l'engagement des travaux.

Les maîtres d'ouvrage se sont impliqués dans la mise en œuvre de leurs actions respectives. La circulation de l'information entre les maîtres d'ouvrage et le développement de collaboration entre structures restent des enjeux majeurs pour améliorer la mise en œuvre des actions du contrat territorial. En tant que coordonnateur, le SIGIV investit ce sujet pour favoriser les synergies entre les maîtres d'ouvrage.

Cette année 2023 a été marquée par le retrait du Centre d'études techniques environnementales forestiers du contrat territorial pour des contraintes financières qui ne lui permettent plus de porter l'action de mise en œuvre de plans bocagers communaux. En parallèle, la Communauté de communes de Charente Limousine s'investit dans l'élaboration d'une stratégie de gestion bocagère. Une collaboration avec le CEREMA est envisagée en 2024 pour réaliser un état des lieux du maillage bocager et proposer un programme d'actions partenarial sur les secteurs à enjeux.

4. Programmation 2024

En raison de l'évaluation du contrat territorial à mi-parcours en 2023, le bilan financier et technique de l'année 2023 a été décalé pour permettre la validation du second cycle du contrat territorial dans le calendrier initialement prévu. Le comité de pilotage relatif à la validation du bilan 2023 et des perspectives 2024 est repoussé au mois de février 2024.

4.1. Mise en œuvre du programme 2024

La programmation 2024 contient 30 actions réparties entre les 7 maîtres d'ouvrage (Annexe 3). Le SIGIV assume le portage de la moitié d'entre elles. La seconde moitié est répartie de manière homogène entre les 6 autres maîtres d'ouvrage.

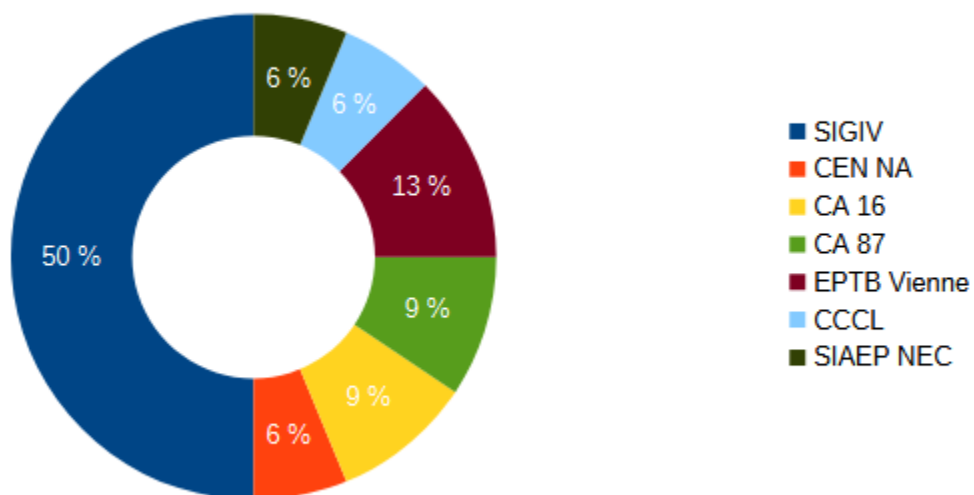


Figure 13: Répartition des actions entre maîtres d'ouvrage

La programmation 2024 du contrat consacre environ 970 000 € dans la gestion des milieux aquatiques. Plus de 70 % de l'enveloppe financière est consommé par les actions portées par le SIGIV. Les autres maîtres d'ouvrage contribuent à hauteur de 3 à 9 % au montant du programme 2024 hormis l'EPTB Vienne dans les actions sont financées dans le cadre de d'autres dispositifs.

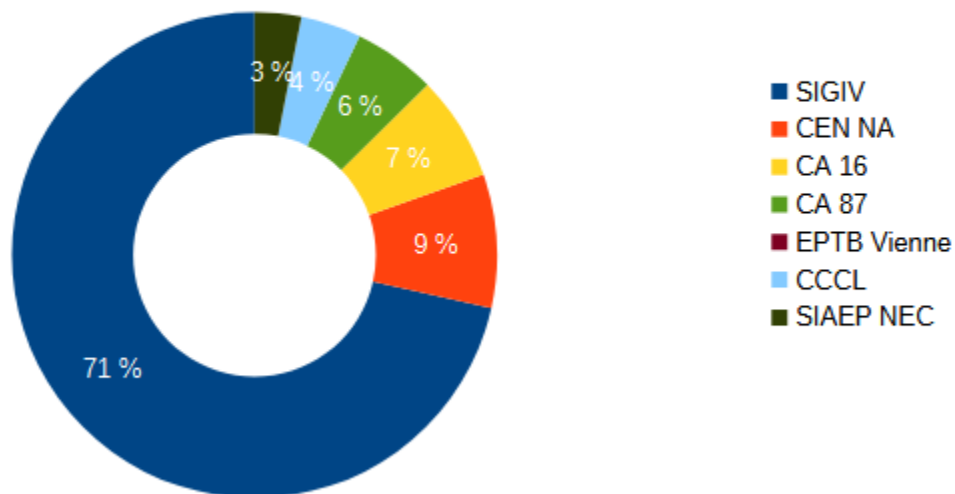


Figure 14: Répartition des montants du programme entre les maîtres d'ouvrage

Les thématiques « Agriculture » et « Restauration hydromorphologique » rassemblent chacune 6 actions. Les autres thématiques regroupent entre 2 et 4 actions pour chacune d'elles.

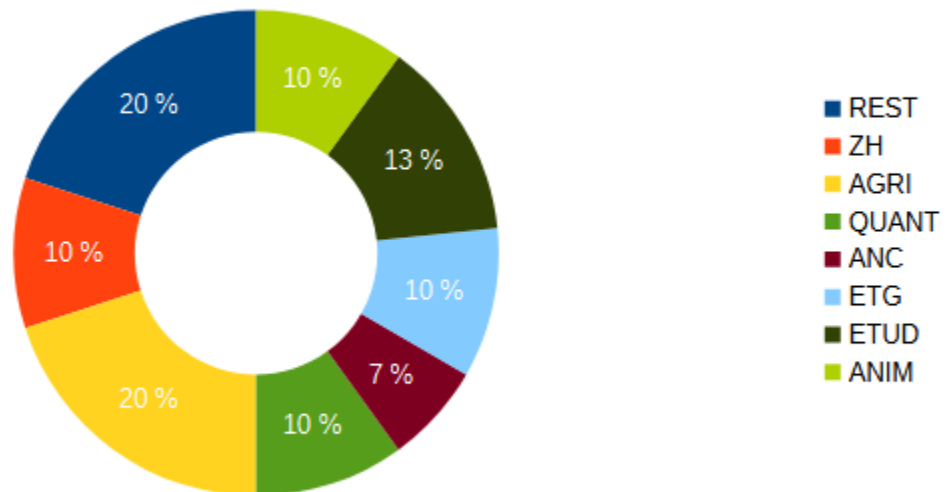


Figure 15: Répartition des actions par thématique

Le coût des actions de restauration hydromorphologique représente à 27 % du montant prévisionnel du contrat territorial tandis que les thématiques « Études » et « Animation du contrat » contribuent respectivement à environ 23 et 24 %. Les actions « Etangs » sont financées par d'autres dispositifs expliquant l'absence de montant pour cette thématique.

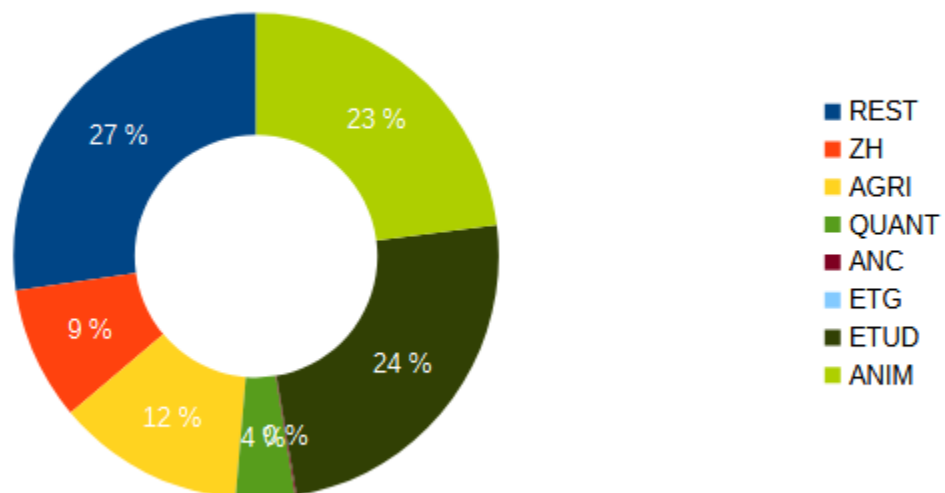


Figure 16: Répartition des montants entre les thématiques

4.2. Signature du second cycle du contrat territorial

La programmation du second cycle du contrat territorial 2024-2026 a été actualisée : la stratégie reste identique au premier cycle du contrat par contre la

feuille de route pluriannuel a été mise à jour pour prendre en compte le retrait du CETEF, les ambitions des maîtres d'ouvrage et les évolutions des règlements financiers des partenaires.

Cette nouvelle programmation pluriannuel est construite autour de 8 thématiques de travail regroupe 38 actions portées par 7 maîtres d'ouvrage. La signature du second contrat interviendra au cours du 1^{er} semestre 2024 entre les maîtres d'ouvrage et les 3 partenaires financiers.

5. Perspectives

La réussite du contrat territorial est établit sur plusieurs axes :

- la continuation de la mobilisation et de l'engagement des maîtres d'ouvrage dans la conduite de leurs actions ;
- la reconnaissance et la légitimité de la structure pilote pour l'engagement des actions du contrat territorial par les maîtres d'ouvrage signataire et son identification par les acteurs locaux ;
- la capacité de la structure pilote à rassembler les acteurs autour des enjeux de la gestion des milieux aquatiques et à les fédérer en faveur de l'engagement d'actions de préservation, protection ou restauration ;
- le dimensionnement des moyens humains de la cellule d'animation qui doit transcender l'arithmétique et les tableaux de bord institutionnel pour être adapté aux ambitions portées par les élus et à la capacité collective de cette cellule reposant sur des individualités aux compétences singulières et personnelles ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage signataire dans la conduite de leur actions et développer des synergies entre eux pour une meilleure lisibilité de leur travaux respectifs et de l'outil de gestion ;
- l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat territorial ;
- la double capacité de la structure animatrice à adapter ses capacités aux ambitions du contrat et à revisiter en cas de besoin les ambitions de ce contrat en fonction de ses moyens humains et financiers alloués ;
- la mise en place des outils visuels d'identification et de reconnaissance du contrat par les acteurs ;

- la pérennité des financements des partenaires alloués aux actions du contrat territorial avec des taux d'intervention permettant aux structures de s'impliquer pour atteindre les objectifs fixés.

Annexe 1 : revue de presse

Le Sigiv inventorie ses zones humides

Le Courrier 12/10/23

Une action sur le terrain, menée en partenariat avec Charente Eaux.



Les membres du Sigiv et de Charente Eaux, avec au centre Elise Orthet, technicienne chargée de l'inventaire.

Depuis quelques jours déjà, les zones humides situées dans le champ d'action du Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) font l'objet d'un inventaire poussé, mené en collaboration avec Charente Eaux. Une action financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région. « C'est l'une des actions de notre contrat territorial », indiquent Benoit Savy et Nicolas Thuaire, respectivement président et technicien du Sigiv. « D'habitude, nous nous appuyons sur une démarche cartographique ; là, il

s'agit d'aller sur le terrain de manière à être le plus précis possible pour identifier les zones humides les plus importantes. » Des ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) représentant un intérêt majeur pour la protection de la ressource en eau et véritables réservoirs indispensables aux bassins-versants.

Pour ce faire, Charente Eaux a mis à disposition l'une de ses techniciennes, Elise Orthet, qui effectue également le même type de recherches pour le Syndicat du bassin-versant du Né et le Syndicat du bassin des rivières

de l'Angoumois (SyBRA). Munie d'une tablette numérique où sont déjà prélocalisées les zones humides fortes, et après un examen visuel de la végétation, la technicienne effectue des trous de sondage à l'aide d'une tarière. « L'objectif est d'analyser la qualité du sol, et de son hydromorphie c'est-à-dire sa saturation régulière en eau. Ces traces sont visibles dès les cinquante premiers centimètres et s'intensifient par la suite », explique Elise Orthet, présente il y a quelques jours sur un terrain à vocation agricole dans la commune de

Montroulet, en compagnie de Yann Jeandenan, chargé de mission à Charente Eaux. « Ici, on remarque des taches de rouille ce qui correspond à la présence de fer à l'état oxydé... Cela nous indique la présence d'eau dans le sol de manière régulière... » Des données qui seront ensuite intégrées dans la politique de gestion de l'eau, par le Sigiv : « Nous allons les analyser et voir quelles préconisations mettre en place. L'idée n'est pas de mettre ces zones humides sous cloche, mais bien de leur donner une fonctionnalité en termes de biodiversité, d'agriculture... en lien avec la gestion de la ressource en eau. Cet inventaire pourra aussi être intégré dans les documents d'urbanisme », conclut Benoit Savy.



Des sondages effectués à l'aide d'une tarière.

Recenser et préserver les zones humides

■ Le syndicat pour la protection des milieux aquatiques et Charente Eaux se sont réunis pour identifier les zones humides au départ de Montrollet ■ L'objectif : préserver ces points d'eau.

Ludivine DUCELLIER
luducellier@charente-eaux.fr

C'est tarière en main, outil permettant de percer le sol, qu'Élise Ortel et Yann Jeandenan, chargés de mission à Charente Eaux (syndicat mixte départemental d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau), ont parcouru les communes de Montrollet, Saint-Christophe et Brigueuil. Le tout, à la recherche de traces d'hydromorphie. Une première sur le secteur.

L'action s'est réalisée à la fin du mois de septembre en présence des membres du Sigiv, le syndicat pour la protection des milieux aquatiques, qui gère une trentaine de communes à cheval en-



De gauche à droite, Nicolas Thuaire, directeur du Sigiv, Jean-François Duvergne, vice-président, Elise Ortel et Yann Jeandenan, chargés de mission zones humides à Charente eaux. Repro CL

”

Avec les étés que nous venons de passer, les épisodes de sécheresse et ceux que nous connaissons, il est impératif de changer notre manière d'utiliser cette ressource.

tre la Charente limousine et la Vienne dans le cadre du contrat territorial des bassins du Goire et de l'Issoire (1). L'objectif : « Trouver des parcelles pour pouvoir les restaurer et mettre en place un programme de gestion », raconte Benoît Savy, président du Sigiv. Une opération de détection de ces points d'eau réalisée en deux temps : après avoir observé les cortèges floristiques (ensemble des espèces végétales), le binôme

de Charente Eaux, prestataire choisi par le syndicat pour mener ces travaux, a réalisé un carottage afin de trouver, dans le sol, des traces de présence permanente d'eau.

L'activité humaine, première source de pollution des points d'eau

« C'est une action très importante car ces zones humides sont comme des éponges qui se remplissent l'hiver et se vident l'été, image Benoît Savy. C'est grâce à ces éponges que nos cours d'eau fonctionnent malgré l'absence de pluie. Nous devons les préserver pour qu'elles perdurent. Avec les étés que nous venons de passer, les épisodes de sécheresse enregistrés et ceux que

nous connaissons dans les années à venir, il est impératif de changer notre manière d'utiliser cette ressource », poursuit le président de la communauté de communes. Des points d'eau d'autant plus importants lorsqu'on sait que l'agriculture dépend du réseau hydrographique pour abreuver leurs troupeaux. « En limousine, nous avons environ 23.000 bovins qui, entre juin et septembre, boivent 100 litres d'eau par jour », explique Benoît Savy. Une eau prise au trois-quarts dans des milieux naturels.

Des bovins qui, par leur activité - piétinement des cours d'eau, déjections, - représentent l'une des premières sources de pollution de l'eau.

Sur la quarantaine d'actions an-

noncées dans le cadre du contrat territorial, une interviendra dans les prochaines semaines et concernera un aménagement des abreuvements pour les troupeaux. « L'idée est de créer un passage pour que les animaux puissent rejoindre les points d'eau sans les abîmer », raconte le président du syndicat pour la protection des milieux aquatiques. Une fois ces cheminements réalisés, ils seront clôturés pour éviter une descente anarchique des troupeaux vers ces points d'eau.

(1) Signé en mars 2025, le contrat territorial des bassins du Goire et de l'Issoire demeure, pour le Sigiv, un outil de gestion des milieux aquatiques grâce à la mise en place des actions de restauration de ces milieux. Au total, sept millions d'euros sont mobilisés sur trois ans.

■ BASSIN DE L'ISSOIRE

BLOND, MORTEMART, MONTROL-SÉNARD, NOUIC ET VAL-D'ISSOIRE ■ Inventaire des Zones

humides dans le bassin de l'Issoire. Dans le cadre de l'inventaire des zones humides dans le bassin de l'Issoire,

une réunion d'information se tiendra mardi

5 décembre à

10 heures,

salle Ganné à

Bussière-

Boffy,

commune de

Val-d'Issoire.

Le syndicat

mixte des

bassins du

Goire, de

l'Issoire, et de

la Vienne en

Charente

Limousine

(SIGIV) conduit une étude d'amélioration des connaissances en localisant des zones humides dans le bassin de l'Issoire, dans le cadre du contrat territorial Goire et Issoire amont. Cet outil vise à réduire les pressions sur les milieux aquatiques par la mise en place d'un programme d'actions multithématiques et partenarial pendant une durée de six ans s'étalant de 2021 à 2026. Les zones humides sont des milieux offrant de multiples fonctions dont bénéficie gratuitement la société parmi lesquelles le stockage et la restitution d'eau mais aussi l'épuration.

Une solution aux situations hydrologiques extrêmes

Le contexte du changement climatique amène la société à reconsidérer les pratiques, les usages et les organisations dans l'usage de l'eau, sachant que 7 % des cours d'eau en Haute-Vienne étaient à sec lors de l'été 2022, mais aussi que les périodes pluvieuses peuvent engendrer des inondations. Les zones humides permettent de réduire ces extrêmes hydrologiques. L'inventaire des zones humides porté par le SIGIV vise à connaître la localisation de ces milieux afin de préserver leurs fonctionnalités écologiques et socio-économiques.

La réunion d'information à Bussière-Boffy est ouverte à tous afin d'échanger sur cet inventaire des zones humides. ■



ZONES HUMIDES. Des endroits à préserver pour réduire les extrêmes hydrologiques.

Valoriser les zones humides, une nécessité



RÉUNION. Jean-Paul Barrière, maire de Bussière-Boffy (à droite), et Nicolas Thuraire, animateur au Sigiv (à gauche), informent sur l'inventaire de zones humides.

Mercredi 5 décembre à 10 heures, s'est tenue à Bussière-Boffy une réunion d'information, par le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente limousine (Sigiv), concernant une action mise en place afin de répertorier les zones humides.

Devant les défis écologiques que connaît la planète, entraînant des sécheresses sévères et des inondations dévastatrices, on prend conscience, et plus particulièrement notre région, du rôle impor-

tant des zones humides dans la gestion de la situation hydrologique. C'est pourquoi, il est important de localiser les zones humides, celles-ci ayant le double avantage de stocker l'eau et de pouvoir la restituer en période estivale.

Le Sigiv conduit cette étude en partenariat avec Charente-eaux, qui s'occupe des ressources en eau potable et aquatique, et de l'assainissement. Son rôle étant d'accompagner les localités locales dans leur gestion des ressources en

eau. La réunion de Bussière-Boffy était animée par Nicolas Thuraire, du Sigiv, en présence d'Elise Orthet, technicienne zones humides de Charente-eaux chargée de l'enquête. Elle a donc pour mission, entre décembre et mars prochain, de cartographier ces zones grâce aux cortèges floristiques, principalement les joncs, et de confirmer ce répertoire par des extractions de sol afin de définir leur structure et leur couleur (rouge ou bleu).

Les terrains privés seront

inscrits en une déclaration d'intérêt général par le préfet, et s'engagera alors la restauration de ces milieux aquatiques avec la mise en place de mesures agro-environnementales. De telles mesures vont impacter la rentabilité économique des propriétaires des terrains, aussi une aide financière européenne leur sera octroyée. Ce répertoire des zones humides va être engagée sur les communes de Blond, Mortemart, Montrol-Sénard, Nouic et Val-d'Issoire. ■

Les espèces exotiques envahissantes recensées

■ Le Sigiv, syndicat pour la protection des milieux aquatiques, lance un recensement des espèces exotiques envahissantes le long du Goire
■ Avant de plancher sur un plan d'actions.

Frédéric BERG
fberg@charenteibrie.fr

Elles pullulent, colonisent, étouffent parfois certains milieux. Les espèces exotiques envahissantes, les EEE, ces plantes ou animaux non endémiques, venus d'ailleurs, constituent l'une des principales pressions s'exerçant sur la biodiversité. La Charente limousine n'est pas épargnée, il suffit de longer nos rivières envahies de jussie ou de myriophylle du Brésil, nos bords de routes dont raffolent la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya ou le raisin d'Amérique.

Pour établir un état des lieux précis du niveau d'envahissement à l'échelle du syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (Sigiv), qui couvre un large secteur entre Confolens, Brigueuil, Chabanais et Val-d'Issoire (Haute-Vienne), un recensement des EEE a commencé ce jeudi 29 juin sur le bassin du Goire, cet affluent de la Vienne, long de 28 kilomètres qui traverse sept communes (Brigueuil, Saint-Junien, Saulgond, Chabrac,



Jean-François Duvergne, David Neau et Nicolas Thuairé, face à un massif de renouées du Japon.

Photo F.B.

Saint-Maurice-des-Lions, Esse et Confolens). C'est à Brigueuil, où le Goire prend sa source, à 302 m d'altitude, que David Neau, chargé de mission à Charente Nature a démarré son minutieux travail pour identifier chaque plante, particulièrement les invasives.

À proximité d'un étang privé alimenté par le Goire, son carnet est vite rempli : « Il suffit d'observer pour en voir un peu partout. On constate qu'il y a ici des bambous, beaucoup de renouées du Japon et de raisins d'Amérique. On parle beaucoup de la jussie mais il y a bien d'autres plantes envahissantes. »

« 260 plantes invasives en Charente »

Même si la mission, qui doit durer une dizaine de jours le long du Goire, est centrée sur les plantes, David Neau n'a pu s'empêcher de remarquer les silures dans l'étang : « Un autre exemple des espèces envahissantes. » Il recadre ce « statut » d'espèces invasives : « Les plantes introduites dans un nouveau milieu ne le sont pas tou-

Des actions qui vont coûter de l'argent mais qui seront nécessaires pour la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau aussi.

tes. Certaines survivent dans leur coin, quand d'autres, environ 1 sur 1000, deviennent envahissantes et peuvent étouffer des milieux face à des plantes endémiques qui ne savent pas ou peu se défendre. » Nicolas Thuairé, directeur du Sigiv, et animateur du contrat territorial milieux aquatiques, un outil de gestion signé en 2021 pour viser un « bon état écologique des masses d'eau » - 7 millions d'euros mobilisés sur 3 ans - souligne la situation à l'échelle du département et de la région : « On compte 260 plantes exotiques en Charente et 1300 en Nouvelle-Aquitaine. »

« Dans un premier temps, nous réalisons cet inventaire sur les différents cours d'eau et masses d'eau. Un travail qui devrait durer une année, avant d'engager des actions d'intervention », souligne Jean-François Duvergne, maire d'Exideuil-sur-Vienne et vice-président du Sigiv. « Des actions qui vont coûter de l'argent mais qui seront nécessaires pour la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau aussi », prévient Benoît Savy, président du Sigiv et de Charente limousine.

La communauté de communes s'est emparée de cette « problématique » notamment en sensibilisant régulièrement les habitants. Par ailleurs, une brigade bleue, qui dépend du Centre intercommunal d'action sociale (Cias) est opérationnelle pour intervenir sur les milieux fragiles et notamment enlever la jussie sur la Vienne. Un intervenant spécialisé a été recruté et encadré des salariés du chantier d'insertion. Pour Benoît Savy, « la reconquête des milieux aquatiques passe par la prévention et aussi l'action ».

Un inventaire des espèces exotiques envahissantes

Le SIGIV lance un recensement des espèces exotiques envahissantes le long du Goire, avec le concours de Charente Nature. Un inventaire qui aboutira sur des mesures pour freiner leur prolifération.



Jean-François Duvergne, David Neau et Nicolas Thuair face à la renouée du Japon.

Quelles sont les plantes exotiques envahissantes les plus présentes, et en quelle quantité ? C'est notamment pour répondre à ces deux questions que le SIGIV (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) vient de lancer un recensement de ces plantes invasives le long des 28 kilomètres du Goire - empruntant les communes de Brigueuil, Saint-Junien, Saulgond, Chabrac, Saint-Maurices-des-Lions, Esse et Confolens. Depuis le jeudi 29 juin, David Neau, chargé de mission chez Charente Nature, scrute les étangs et autres cours d'eau à la recherche de ces PEE, ces plantes exotiques envahissantes introduites volontairement ou non par l'homme sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle. « Pour 1 000 plantes introduites, en moyenne 100 se sont acclimatées,

10 vont se reproduire et une seule va devenir envahissante mais de façon très forte », résume-t-il, carnet et paire de jumelles à la main devant un étang privé, ce jour-là sur la commune de Brigueuil. « Il suffit d'observer pour en voir un peu partout, et pas exclusivement autour d'un milieu aquatique d'ailleurs. On parle beaucoup de la jussie, mais c'est loin d'être la seule. Ici par exemple, on retrouve des bambous, des renouées, ou encore des raisins d'Amérique », poursuit David Neau, qui précise que 260 plantes exotiques ont été recensées en Charente. Le myriophylle du Brésil, la balsamine de l'Himalaya, la vergerette du Canada, l'aillante,... sont autant d'espèces que l'on peut retrouver chez nous. « La plupart ont été introduites pour des raisons ornementales, mais leurs graines se dispersent et prolifèrent. Dès

lors, elles s'installent, étouffent les plantes autochtones et détruisent le processus naturel : la lumière n'arrive plus au fond de l'eau, on perd son oxygénation et le milieu meurt... » Sans parler des dégâts sur la qualité de l'eau

et sur la santé. « L'ambrosie par exemple, qui a été introduite accidentellement, pose problème à 4 % de la population qui en est allergique... »

La mission devrait durer environ deux semaines. Charge ensuite au SIGIV de mettre en place une stratégie pour limiter leur progression. « Atteindre un bon état écologique des masses d'eau est d'ailleurs l'un de nos objectifs principaux du CTMA, le Contrat territorial milieux aquatiques, que nous avons signé en mars 2021 », soulignent de concert Nicolas Thuair, technicien du SIGIV et animateur de ce contrat, ainsi que Benoît Savy et Jean-François Duvergne, respectivement président et vice-président de ce syndicat de bassins. « Suite aux résultats de cet inventaire, des actions seront mises en place pour préserver la biodiversité et qualité de l'eau. Il faudra aussi passer par de la sensibilisation auprès des habitants... », concluent-ils.

GAËLLE PINAUD



David Neau, de Charente Nature a débuté son inventaire à Brigueuil, jeudi 29 juin.

Haute-Vienne → L'actu

BLOND ■ Le Syndicat Goire, Issoire et Vienne procède à l'inventaire des plantes exotiques envahissantes

Les berges de l'Issoire sous surveillance

Jusqu'en septembre, une opération est menée sur les bords de la Goire et de l'Issoire, entre Haute-Vienne et Charente, afin de recenser les plantes exotiques qui envahissent et abîment les berges de nos rivières.

Franck Jacquet
frank.jacquet@centrefrance.com

C'est en compagnie de son collègue du Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) que nous rencontrons Christel Goutieras sur les bords de l'Issoire. Ou plutôt dans l'Issoire, car vu le faible niveau d'eau, cette spécialiste des milieux aquatiques peut se permettre de marcher au milieu de la rivière pour scruter les berges.

« Nous parcourons 35 km le long de l'Issoire jusqu'à la limite avec la Charente. On a trouvé des espèces invasives qui se sont installées sur les berges de la rivière après avoir été plantées chez eux par des particuliers. On retrouve de la rhubarbe géante, de la renouée du japon, du laurier palme et du raisin d'Amérique. Ces variétés



INVENTAIRE. Christel Goutieras (Fredon Nouvelle-Aquitaine) détecte les plantes invasives au premier coup d'œil. 411 espèces de plantes exotiques invasives sont répertoriées en Haute-Vienne (1.300 en Nouvelle-Aquitaine). PHOTO F.J.

s'échappent des jardins pour coloniser le milieu naturel et l'abîmer » explique Christel Goutieras.

Venues des jardins de particuliers

Cet inventaire est financé par le Syndicat mixte des

bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) pour 22.000 €. « C'est une question de survie » reprend son président Jean-Pierre Barrière. « C'est un entretien permanent. On manque d'eau et il faut la choyer et con-

forter son passage. Les gens achètent des plantes sans les connaître, et elles se développent ensuite ici. Il y a une discipline à avoir en France pour limiter l'entrée de ces plantes dans nos régions. »

Pour la première fois de-

puis longtemps, l'Issoire était à sec l'an dernier, et les pêcheurs sont devenus rares. « On n'a plus d'activité de pêche depuis 5 ou 6 ans sur l'Issoire » témoigne Robert Trichard, premier adjoint à Nouic. « Est-ce dû aux plantes in-

vasives ? Au manque d'eau ? Ou les écrevisses américaines ont-elles privé les poissons de nourriture ? Ce sont plusieurs éléments qui dégradent la qualité de l'eau. »

Une menace pour l'eau potable ?

Afin d'y remédier, un plan d'actions est organisé pour les six prochaines années par le Sigiv, comme l'explique le spécialiste Nicolas Thuaire. « L'objectif est de restaurer les cours d'eau et d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques. Il y a aussi un enjeu d'eau potable, notamment pour la Charente, avec le barrage de Saint-Germain de Confolens alimenté par l'Issoire et qui dessert 14.000 foyers charentais. »

Le Sigiv bénéficie d'un arrêté préfectoral pour intervenir sur le domaine privé et se substituer aux actions des propriétaires : suppressions des embâcles qui empêchent la circulation des poissons, mise en place d'abreuvoirs pour les troupeaux afin d'éviter le piétinement des berges... Côté charentais, cet inventaire est mené sur la Goire (28 km) par l'association Charente Nature. ■

Annexe 2 : indicateurs de suivi des actions du contrat territorial

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs	Réalisation
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	Nombre de propriétaires contactés	10
		Nombre de seuils étudiés	0
		Réalisation de l'action	En cours
ETUD02	Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau	Nombre de propriétaires contactés	0
		Nombre de plans d'eau étudiés	0
		Réalisation de l'action	0
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	Réalisation de l'action	0
ETUD04	Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant	Réalisation de l'action	0
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	Nombre de réunions	2
		Réalisation de l'action	En cours
ETUD06	Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition	Réalisation de l'action	Réalisée
		Nombre d'espèces exotiques envahissantes	28
ETUD07	Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont	Réalisation de l'action	Réalisée
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides	Nombre d'agriculteurs rencontrés	0
		Nombre d'hectares inventoriés	0
		Réalisation de l'action	En cours
		Nombre de réunion avec les acteurs	8
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	Nombre d'éleveurs contactés	7
		Nombre de réalisation d'abreuvoirs	0
		Nombre de réalisation de franchissement	0
		Réalisation de l'action	En cours
REST02	Mettre en défens les berges	Nombre d'éleveurs rencontrés	7
		Linéaires réalisés	0
		Réalisation de l'action	En cours
REST04	Recharger le lit mineur	Réalisation de l'étude	0
		Réalisation de l'action	En cours
		Nombre de linéaire effectué	0

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs	Réalisation
REST08	Effacer les plans d'eau	Nombre de propriétaires contactés	1
		Nombre d'ouvrage effacés	0
		Réalisation de l'action	Réalisée
		Taux d'étagement	0
		Taux de fractionnement	0
		Linéaires de cours d'eau restaurés	0
		Suivi des usages	0
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	Nombre de propriétaires démarchés (Goire)	3
		Nombre de propriétaires démarchés (Issoire)	6
		nombre d'ha acquis	34
		nombre d'ha conventionnés	0
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	Nombre de plans de gestion rédigés	En cours
		Nombre d'ha de travaux réalisés	0
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme	Protection des zones humides dans les documents d'urbanisme	0
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	Nombre de propriétaires se faisant connaître (Issoire)	1
		Nombre de propriétaires se faisant connaître (Goire)	0
		Nombre de propriétaires accompagnés	0
		Nombre d'étangs effacés	0
		Linéaires de cours d'eau restaurés	0
		Taux d'étagement	0
		Taux de fractionnement	0
		Réalisation de l'action	Réalisée
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	Hierarchisation des interventions sur les étangs	0
FOR01	Plan de gestion bocager communaux	Nombre de Plan de Gestion Bocager Communaux crée	0
		Linéaires plantés	0
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	Plaquette d'information	0
		Articles de presse	0
		Visite d'ANC	0
		Nombre de personnes sensibilisées	0
		Participation à des manifestations	0
		Nombre d'animations	0
		Réalisation de l'action	0
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	Nombre de manifestation (Goire)	0
		Nombre de manifestation (Issoire)	0
		Nombre de relais (Goire)	0
		Nombre de relais (Issoire)	0
		Nombre de sollicitation (Goire)	0
		Nombre de sollicitation (Issoire)	0
		Nombre d'outils créés	0
		Nombre d'outils créés	0

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs	Réalisation
AGRI01	actions milieu 1: Diagnostics d'exploitations agricoles	Nombre d'exploitants intégrés à la démarche	2
		Nombre de diagnostics réalisés	0
		SAU "diagnostiquée	0
AGRI02	Anim 2 et milieu 2 :Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales	SAU contractualisée (Goire)	0
		SAU contractualisée (Issoire)	0
AGRI03	Anim 1: Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV	Nombre d'agriculteurs sensibilisés (Issoire)	100
		Nombre d'agriculteurs sensibilisés (Goire)	
		nombre de dossiers PCAE	1
		Nombre de dossiers MAEC	
		Nombre d'agriculteurs réalisant un diagnostic d'exploitation	0
		nombre d'aménagement mis en oeuvre (points d'abreuvement, franchissements, linéaire de cours d'eau mis en défens)	0
		Nombre de document diffusés	1
		Grille de satisfaction	0
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation	Nombre de diagnostics réalisés	9
		SAU diagnostiquée	1178
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	Nombre d'agriculteurs	6
		Nombre d'hectares engagés	128
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	146
		nombre de DIE	9
		nombre de dossiers MAEC	6
		nombre de dossiers PCAE	0
		nombre d'aménagements (points d'abreuvement, franchissements, linéaires de cours d'eau mis en défens, haies...)	0
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	Consommation en eau	0
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	Nombre de collectivités engagées dans la démarche (Goire)	1
		Nombre de collectivités engagées dans la démarche (Issoire)	1
		Consommations d'eau	0
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	Nombre de DMB réalisé	1

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs de réalisation	Réalisation
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restau	Réalisation de l'action	Réalisée
		Nombre de suivis réalisés	1
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	Nombre d'actions réalisées	13
		Outils mobilisés	0
		Montant des actions engagées	196093
		Tableaux de bord	1
		Nombre de réunions	74
		Tableaux de suivi	1
ANIM04	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Nombre de support et variété des thématiques abordées autour du contrat territorial	0
		Nombre d'actions portées	0
		Nombre des partenaires	0
		Nombre de visiteurs, de participants	0
		Réalisation de l'action	Réalisée
		Nombre de réunions	1

Annexe 3 : programmation 2024 du contrat territorial

Code actions	Fiches actions concernées	Maître d'ouvrage	Montant en €
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	SIGIV/SIAEP NEC	36 000
REST02	Mettre en défens les berges	SIGIV/SIAEP NEC	66 276
REST03	Planter des haies	SIGIV	84 000
REST04	Recharger le lit mineur	SIGIV	42 000
REST06	Restaurer la ripisylve	SIGIV	24 000
REST08	Effacer les plans d'eau	SIGIV	12 000
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	CEN NA	20 000
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	CEN NA	66 260
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
AGRI01	Diagnostics d'exploitations agricoles	CA 16	19 890
AGRI02	Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales	CA 16	31 250
AGRI03	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV	CA 16	16 575
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation	CA 87	22 680
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	CA 87	3 000
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	CA 87	27 720
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau	SIGIV	Financée dans l'information, la sensibilisation du CT
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	SIGIV	Financée dans l'animation du CT
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	SIGIV	Financée dans l'animation du CTMA
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	CCCL	1 000
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	CCCL	38 000
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	SIGIV	108 000
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	SIGIV	42 000
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	SIGIV	50 400
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides	SIGIV	36 000
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	SIGIV	32 000
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	SIGIV	166 000
ANIM04	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	SIGIV	24 420
TOTAL			969 471

Structure rédactrice	SIGIV
Date de rédaction	14/03/25
Rédaction	Nicolas Thuaire
Version	3

Les financeurs du contrat

